

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.09.2021	22h06	21.186	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes VertPOP, socialiste, Vert'Libéral-Le Centre et libéral-radical

Titre : Projet de décret constituant une commission thématique Climat et énergie

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu les articles 100 et 101 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;
décrète :*

Article premier ¹Le Grand Conseil constitue une commission thématique sur le climat et l'énergie.

²La commission est composée de treize membres.

Art. 2 ¹La commission est chargée de traiter les affaires importantes liées au climat et à l'énergie.

²Dans le cadre de cette mission, la commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes :

- a) examiner les rapports du Conseil d'État qui concernent le climat et l'énergie ;
- b) déposer devant le Grand Conseil toute initiative qui lui paraît opportune.

Art. 3 Le décret constituant une commission Énergie, du 28 janvier 2014, est abrogé.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 5 ¹Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président,

La secrétaire générale,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretillat	Béatrice Haeny	Nicolas Ruedin
Aël Kistler	Sarah Blum	Martine Docourt Ducommun